

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre VII. De la part qu' eurent les intérêts de la Religion aux disgrâces & aux prospérités de Gondebaud dans le cours de la guerre qu'il soutint contre Clovis, & Théodoric.

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

Liv. IV.
Ch. VI.

ric Roi des Visigots. Dès qu'Alarie se vit attaqué, il pria Theodoric de venir à son secours. Ce qui suit ces paroles dans Procope, est le récit de la bataille de Vouglé, & des autres évènements de la guerre que Clovis déclara aux Visigots en cinq cens sept. Cette date est certaine, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi l'ordre où Procope range les faits qu'il narre, prouveroit seul que la guerre que les Francs & les Ostrogots ont faite conjointement aux Bourguignons, est un événement antérieur de quelques années à l'an cinq cens sept.

 CHAPITRE VII.

De la part qu'eurent les intérêts de la Religion aux disgrâces & aux prospérités de Gondebaud dans le cours de la guerre qu'il soutint contre Clovis & Theodoric.

Ch. VII.

ON vient de lire dans les Chapitres précédens deux révolutions des plus surprenantes dont l'Histoire fasse mention. On y voit d'abord un Roi établi sur le Trône il y avoit déjà vingt-cinq ans, & dont les Etats s'étendoient depuis les confins du Diocèse de Troyes jusqu'à la Méditerranée, réduit après avoir perdu une bataille auprès de Dijon, à s'aller jeter dans Avignon. Non-seulement il se trouve hors d'état de mettre une nouvelle Armée sur pied, mais ce Prince que l'His-
toi-

toire ne represente point comme un ^{Liv. IV.}
 homme timide, n'oseroit même entre- ^{Ch. VII.}
 prendre la défense des Villes qui sont sur
 la Saone; il n'oseroit aussi s'enfermer
 dans Lyon, que son assiette ancienne sur
 une montagne presqu'entourée par la Sao-
 ne, rendoit alors si propre pour arrêter
 une invasion. Enfin Gondébaud n'oseroit
 défendre Vienne qui étoit sa Capitale, ni
 aucune des Villes qui sont au-dessus d'A-
 vignon, où il se renferme, peut-être par
 l'impossibilité d'aller plus loin. Tout d'un
 coup la fortune change de face. Celui
 qui n'avoit osé défendre son Royaume,
 défend Avignon avec tant de succès, que
 Clovis en est consterné à son tour. Il
 desespere de prendre jamais la place, &
 levant le siège après un accord dont il
 ne prend d'autre garant que la parole de
 son ennemi, il se retire dans son propre
 pays. A peine a-t-il évacué les Etats de
 Gondébaud, qui sans doute avoit promis
 de laisser en paix Godégisile l'Allié de
 Clovis, que Gondébaud abandonné de
 tout le monde quelques mois auparavant,
 se remet en campagne. Tout le monde
 le rejoint, & bientôt il se trouve à la tête
 d'une nombreuse Armée. Il assiège
 sans aucun ménagement pour les Francs
 Vienne, où Godégisile que tout le monde
 abandonnoit à son tour, avoit été ré-
 duit à s'enfermer. La place est prise,
 Godégisile est tué, Gondébaud est réta-
 bli dans tous ses Etats, & même il se
 rend maître du partage de ce frere. Clo-
 vis, on fait si ce Prince étoit patient
 ou



LIV. IV.
CH. VII.

ou timide, ne reprend point les armes pour tirer raison du manquement de parole de Gondébaud. Il le souffre tranquillement, & autant qu'on en peut juger par son caractère qui nous est assez connu, uniquement par l'impossibilité d'en tirer raison. Quel tort devoit faire à sa réputation l'impunité de Gondébaud? Il y a plus: Il semble que ces deux Princes soient devenus amis bientôt après. Ce qui est de certain, c'est que comme nous le verrons, ils étoient ligués ensemble contre les Visigors en l'année cinq cens sept, c'est-à-dire six ans après les événements dont il s'agit ici. Deux pareilles révolutions ne sauroient être arrivées en Bourgogne dans le cours d'une année; & néanmoins Marius Aventicensis dit positivement que Gondébaud fut dépouillé & remis en possession de ses Etats dans le cours de l'année cinq cens, sans qu'il fût arrivé de grandes révolutions dans les esprits des Sujets de Gondébaud. Il faut que la première révolution ait été l'effet de l'envie qu'avoient alors les Romains de son Royaume de changer de Maître, & que la seconde révolution ait été un changement subit de ces mêmes Romains, dont Gondébaud aura regagné pour lors l'inclination, en donnant des assurances positives de faire incessamment tout ce qu'ils pouvoient souhaiter de lui, & de remédier incontinent à tous les désordres qui lui avoient attiré leur aversion.

Quoique nous n'ayons l'Histoire du
cin-

cinquième siècle que très-imparfaitement, ^{LIV. IV.}
 elle ne laisse pas néanmoins de fournir ^{CH. VII.}
 plusieurs faits très-propres à bien appuyer
 les conjectures que nous faisons, pour ex-
 pliquer les causes des malheurs surpre-
 nans & des succès inespérés de Gondé-
 baud.

Deux choses donnoient envie aux Ro-
 mains, Sujets du Roi Gondébaud, de
 changer de maître. La première, c'étoit
 l'Hérésie d'Arius dont ce Prince faisoit pro-
 fession. La seconde, le mauvais traite-
 ment que les Bourguignons faisoient aux
 Romains dont ils étoient les hôtes. Or
 nous allons rapporter deux faits. Le pre-
 mier fera voir que quelques mois avant
 la bataille de Dijon, ce Prince avoit ôté
 à ses Sujets Catholiques l'espérance de sa
 conversion, qui jusques-là, pour user de
 la phrase vulgaire, leur avoit fait prendre
 patience, & les avoit retenus sous l'obéis-
 sance d'un Prince hérétique. Le second
 montrera que lorsque Gondébaud fut ré-
 tabli, il donnoit, corrigé qu'il étoit par
 ces disgrâces, toute sorte d'espérance d'u-
 ne conversion très-prochaine. Il est mê-
 me probable qu'il promit encore immé-
 diatement avant ce rétablissement, ce
 qu'il executa dès qu'il fut rentré en pos-
 session de ses Etats, je veux dire, de pu-
 blier un nouveau Code, qui mit les Ro-
 mains ses Sujets à couvert de la vexation
 des Bourguignons. Exposons ces trois
 points-là.

Vers le mois de Septembre de l'année
 quatre cens quatre-vingt dix neuf, c'est-

à-



LIV. IV.
CH. VII.

à-dire, sept ou huit mois avant la bataille de Dijon, il se tint à Lyon devant le Roi Gondébaud une Conférence entre les Catholiques & les Ariens; de laquelle nous avons encore les Actes, que Dom Luc d'Achéri a publiés dans son *Spicilege*, & que Dom Thierry Ruinart a inférés comme une pièce également authentique & curieuse, dans son Edition des Oeuvres de Gregoire de Tours. Voici son commencement dans le livre de l'Editeur. (1) „ Il est arrivé par un effet de „ la Providence, qu'à la sollicitation de „ l'Evêque Remy, l'Apôtre des Francs, „ & sous le bon plaisir du Roi Gondé- „ baud, plusieurs Evêques se soient as- „ semblés pour aviser aux moyens de fai- „ re cesser la division de l'Eglise univer- „ selle, en y ramenant les Ariens. Afin „ qu'il parût, continuent nos Actes, que „ ces Prélats se seroient trouvés ensemble comme par hazard, Stephanus écrivit à plusieurs d'entr'eux, pour les inviter de venir à la Fête de S. Juste, qui attire toujours un grand monde”. Cette circonstance nous apprend le lieu & nous donne la datē du mois où se tint la Conférence en question, parce que dire la Fête d'un Saint absolument, c'est di-

(1) Providente Domino Ecclesie suæ & inspirante pro salute totius Gentis cor Domini Remigii qui tribu-
 tique altaria destruebat idolorum, factum est ut Episcopi plures non contradicente Rege congregarentur, si fieri posset ut Ariani qui religionem Catholicam scindebant, ad unitatem possent reverti. *Collata Epif. coram Rege Gondolado in oper. Greg. Tur. pag. 1322.*

dire la Fête qui se fait le jour de son passage à la Vie éternelle. Or Saint Juste, Evêque de Lyon dans le quatrième siècle, étoit mort au mois de Septembre, en visitant les saints Lieux, & son corps avoit été dans la suite rapporté & inhumé dans cette Ville, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, en parlant de la famille dont étoit Egidius. On verra encore par un incident rapporté ci-après, que ce fut dans la Ville même où Saint Juste étoit enterré que se tint la Conférence. D'autres circonstances rapportées dans les Actes dont il s'agit, montreront que cette Conférence fut tenuë en l'année quatre cens quatre-vingt dix-neuf.

(1) „ Sur l'invitation de Stephanus, Avitus Evêque de Vienne, Aëonius Evêque d'Arles, l'Evêque de Valence, celui de Marseille, & plusieurs autres Evêques Catholiques se rendirent à Lyon, d'où Stephanus les mena saluer le Roi Gondébaud qui étoit à Sabiniacum avec sa Cour. Ecdicius Avitus, Evêque de Vienne pour qui ses Confreres avoient une grande déférence, bien qu'il ne fût pas plus âgé ni plus
 „ an-

(1) Venerunt itaque de Vienna Avitus, de Arelate Aëonius, de Valentia . . . de Massilia . . . ius & plures alii omnes Catholicæ professionis & laudabilis vite in Domino. Qui omnes ad salutationem Regis cum Domino Stephano ad Sabiniacum ubi tunc erat profecti sunt. Erant quidem ibi de potentioribus Ariani cum eo. . . . Post salutationem factam Dominus Avitus cui licet non esset senior nec dignitate nec ætate, plurimum deferrebat, dixit ad Regem, &c. *Ibid.*

LIV. IV. » ancien qu'eux dans l'Épiscopat, &
 CH. VII. » à Gondébaud: Vous avez ici au-
 » près de vous vos Docteurs les plus é-
 » clairés; si vous voulez bien le permet-
 » tre, nous allons les convaincre devant
 » vous par le témoignage de l'Écriture
 » Sainte, que les Ariens font dans l'Écri-
 » ture ». Voici quelle fut la réponse de
 » Gondébaud. (1) » Si votre Communion
 » est la bonne, pourquoi les Evêques qui
 » en sont ne desarmant-ils pas le Roi des
 » Francs qui m'a déclaré la guerre, &
 » qui pour me perdre, s'est allié avec
 » mes ennemis? La véritable foi peut-el-
 » le se trouver avec la convoitise du bien
 » d'autrui & la soif du sang des Nations?
 » Que Clovis justifie par ses œuvres la
 » croyance qu'il professe. Avitus répli-
 » qua doucement avec l'air & l'éloquen-
 » ce d'un Ange: Nous ignorons, grand
 » Prince, à quel dessein & par quel mo-
 » tif le Roi des Francs fait tout ce que
 » vous

(1) Ad quæ Rex respondit. Si vestra fides est ve-
 ra quare Episcopi vestri non impediunt Regem Fran-
 corum qui mihi bellum indixit & se cum inimicis
 meis sociavit ut me destruerent: Nam non est fides
 ubi est appetentia alieni & sitis sanguinis populorum.
 Ostendat fidem per opera sua. Tunc humiliter res-
 pondit Dominus Avitus faciem habens angelicam ut
 & sermonem. Ignoramus, ô Rex! quo consilio &
 qua de causa Rex Francorum facit quod dicitis, sed
 Scriptura nos docet quod propter derelictionem legis
 Dei sapè subvertuntur regna & suscitantur inimici
 omni ex parte illis qui se inimicos adversus Deum
 constituunt. Sed redite cum populo vestro ad legem
 Dei, & ipse dabit pacem in finibus vestris. Nam si
 habetis pacem cum ipso, habebitis & cum ceteris &
 non prævalerunt inimici vestri. Cui Rex. *Idem.*

» vous venez de dire , mais l'Écriture LIV. IV.
 » nous enseigne que l'abandon de la Loi CH. VII
 » de Dieu est souvent cause de la subver-
 » sion des Etats. Soumettez-vous, vous
 » & votre Peuple à cette Loi , & le
 » Tout-Puissant vous accordera des jours
 » tranquilles. Dès que vous ferez en paix
 » avec lui, vous aurez bientôt la paix a-
 » vec les hommes ».

Nous observerons deux choses sur cet endroit des Actes de la Conférence de Lyon. La première, c'est que nous y trouvons la date de l'année où elle se tint, comme nous avons trouvé par la Fête de Saint Juste, la date du mois où elle fut tenuë. Gondébaud dit que le Roi des Francs s'étoit ligué avec ses ennemis, & qu'il lui avoit déclaré la guerre. Cependant comme Gondébaud, lorsqu'il dit cela, est encore paisible auprès de Lyon, le mois de Septembre où il parle ne sauroit être celui de l'année cinq cens. Cette année, comme nous l'avons vû, fut si remplie d'évenemens, qu'il faut que la bataille de Dijon qui en fut le premier, ait été donnée long-tems avant le mois de Septembre. Ainsi le mois de Septembre dans lequel Gondébaud parle, est celui de l'année quatre cens quatre-vingt-dix neuf. Nous venons de voir qu'il ne sauroit avoir été le mois de Septembre de l'année cinq cens, & il ne sauroit avoir été le mois de Septembre des années postérieures à l'année cinq cens. Depuis cette année-là jusqu'à la mort de Clovis,

Tome II. D d il

il n'y a point eu de guerre entre les Francs
& les Bourguignons.

Clovis pouvoit bien avoir fait son Traité de ligue contre les Bourguignons dès le mois de Septembre de l'année quatre cens quatre-vingt-dix-neuf. Il pouvoit leur avoir déclaré la guerre dès cette année-là, quoiqu'il n'ait mis une Armée en campagne contr'eux que l'année suivante. Quand il la déclara, la saison se fera trouvée être trop avancée, pour qu'il lui fût possible de rassembler ses milices avant que le tems d'entrer en campagne fût passé; ou ce qui est plus probable, il se fera noué quelque négociation pour rétablir la paix, & cette négociation aura suspendu les hostilités, ou du moins la marche des Armées Royales. Qui auront été les Médiateurs? Saint Remy & Saint Avitus. En effet, l'Evêque de Vienne, & c'est ma seconde observation, auroit-il dit à Gondebaud d'une maniere aussi intelligible qu'il le lui dit: *Faites-vous Catholiques aujourd'hui, & demain votre paix sera faite avec les Francs?* s'il n'eût pas su tous les ressorts secrets de cette affaire, s'il n'eût pas été informé que ceux des Romains Sujets de Gondebaud qui avoient promis de favoriser les armes des Francs, ne s'étoient engagés qu'au cas que la dernière tentative qu'on alloit faire pour convertir leur Hôte, demeurât sans effet, & s'il n'eût pas été informé aussi d'un autre côté, que Saint Remy qui étoit, comme on l'a vu, le Promoteur de la Conférence de Lyon, se faisoit fort d'obliger le Roi Clovis son Pro-

félyte, à defarmer, si Gondebaut prenoit LIV. IV.
 enfin la résolution de se convertir. Il se CH. VII.
 peut faire que le Traité de Ligue offensive
 entre le Roi des Francs & le Roi des
 Ostrogots ne fût point encore ratifié, &
 que Saint Remy eût promis positivement
 d'en empêcher la ratification, au cas que
 Gondebaut se fît Catholique. Saint Remy
 auroit alors représenté à Clovis que c'étoit
 agir contre les interêts de la Religion, que
 de se liguier avec Theodoric Arien décla-
 ré contre un Prince qui venoit d'abjurer
 l'Hérésie, & qu'on feroit mal fervi dans la
 guerre qu'on oseroit entreprendre contre
 lui.

L'audience que Gondebaut donna aux
 Evêques Catholiques dans Sabiniacum, fi-
 nit par la proposition d'une dispute de Con-
 troverse. (1) » Dès le lendemain le Roi
 » descendit par la Saone à Lyon, & il
 » envoya chercher Avitus & Stephanus,
 » auxquels il dit : Les Evêques de ma
 » Communion sont prêts à entrer en dis-
 » pute avec vous, mais il est à propos que
 » cette dispute ne soit pas publique, &
 » qu'elle se passe seulement en presene de
 » personnes dont vous & moi nous con-
 » viendrons. Aussi-tôt nos deux Prélats
 » vinrent rendre compte des intentions du
 » Roi à leurs Confreres, qui résolurent de
 » se rendre à cette Conférence, non pas
 » véritablement sans quelque répugnance,
 » par-

(1) *Craftina die factum est, nam Rex per Sago-
 nam rediens ad Urbem misit ad Dominos Stephanum
 & Avitum. Ibidem.*



LIV. IV.
CH. VII.

» parce que le jour marqué pour la tenir
 » seroit celui de la fête de S. Juste (1).
 » Ils y allèrent donc après avoir passé la
 » nuit en prières aux pieds du tombeau de
 » ce Saint, & ils furent accompagnés de
 » plusieurs Ecclésiastiques, & même de
 » Placidus & de Lucanus, deux des prin-
 » cipaux Officiers de Gondebaud? (2). La
 » Conférence se termina comme toutes les
 » disputes de Controverse ont coutume de fi-
 » nir. Chacun se flatta d'avoir répondu soli-
 » dement aux argumens de son adversaire,
 » & la partie fut remise au lendemain. Com-
 » me les Evêques Orthodoxes alloient ren-
 » trer dans le lieu de la Conférence, (3) A-
 » ridius, Ministre de Gondebaud, vint leur
 » dire qu'il ne leur conseilloit point de la te-
 » nir; elle se tint cependant, & même avec
 » quelque fruit; car si Gondebaud ne se lais-
 » sa point persuader, il y eut des Ariens que
 » la force de la Verité convainquit, & qui se
 » déclarerent Catholiques. Suivant les appa-

(1) Erat autem vigilia solemnitate sancti Justi...
 Sed unanimiter decreverunt apud Sancti Justi sepul-
 chrum pernoctare ut illo intercedente, &c. *Nidem.*

Sancti Justi solemnitas Lugduni... celeberrima
 de qua & Sidonius libro quinto Epistola decima septi-
 ma. *Conveneramus ad Sancti Justi sepulchrum, Pres-
 bytero fuerat antelucana.* Sirmoudus in notis ad *Astian* pag.
 44.

(2) Inter quos erant Placidus & Lucanus qui e-
 rant de precipuis militia Regis.... Sequenti vero
 die ad Regiam profecti, &c. *Collat. Ep. coram Gonda-
 baldo, pag. 1324.*

(3) Sequenti vero die iterum ad Regiam profecti
 cum his qui in precedenti aderant, cumque ingredie-
 rentur invenerunt Aredium qui eis persuadere volebat
 ne regrederentur, &c. *Ibid. pag. 1325.*

LIV. IV.
CH. VII.

prit, quoiqu'il jugeât bien que Gondebaud ne lui payeroit pas long-tems le tribut annuel qu'il lui faisoit offrir. Mais la promesse seule de ce tribut mettoit l'honneur des Armes des Francs à couvert. Dans la fuite des tems, Gregoire de Tours, soit parce qu'il ne savoit point le secret de la négociation d'Aridius, soit parce qu'il n'a voulu rapporter que celles des circonstances de la retraite de Clovis, qui pouvoient faire honneur à la memoire de ce Prince, n'aura parlé que des conditions du *Traité*, & il n'aura rien dit de ses motifs veritables qui furent la nécessité de le signer, à laquelle le Roi des Francs se voyoit réduit.

Il est vrai que je n'ai pas trouvé dans aucun Ecrivain ancien que Gondebaud eût promis tandis qu'il étoit enfermé dans Avignon, de publier son nouveau Code, & de se faire instruire, mais je me fonde sur deux raisons pour le supposer. La premiere, est que Gondebaud se conduisit aussitôt qu'il eût été rétabli comme un Prince qui auroit pris dans sa disgrâce les deux engagements dont nous venons de parler. Il se fit instruire & il publia sa Loi Gombette. La seconde, c'est qu'il lui étoit très-utile de promettre durant son infortune, tout ce qu'il executa si-tôt qu'elle fut cessée. Il est donc question seulement de prouver les deux faits qui viennent d'être avancés.

Gregoire de Tours immédiatement après avoir raconté le rétablissement de Gondebaud, rapporte la publication de la Loi Gombette, & la demande que fit ce Prince d'être

tre

tre reconcilié secretement à l'Eglise Catho-
lique, comme les deux premieres choses

LIV. IV.

CH. VII.

qu'il eût faites dès qu'il fût rentré en possession de ses Etats. (1), Gondébaud, dit notre Historien, recouvra toute la Bourgogne, & il publia une nouvelle rédaction des Loix des Bourguignons, faite afin de garantir les Romains ses Sujets des vexations des Bourguignons. Ce Prince ayant aussi reconnu que les dogmes des Ariens étoient faux, il voulut les abjurer secretement entre les mains de Saint Avitus, Evêque de Vienne.

Cet Evêque dont le crédit étoit si grand dans les Gaules & même en Orient, (2) devint donc le Catéchiste de Gondébaud, & nous avons encore les Lettres (3) qu'il écrivit à ce Prince pour le convaincre de la vérité, mais ce saint Evêque (4) ne voulut point reconcilier le Roi des Bourguignons

(1) Ipse vero regionem omnem quæ nunc Burgundia dicitur, in suo dominio restauravit. Burgundionibus leges mitiores instituit ne Romanos opprimerent. Cum autem agnovisset assertiones hæreticorum nihil esse, à sancto Avito Episcopo Viennensi, ut clam clamantur expetiit. *Gr. Tur. hist. libro 2. cap. 33.*

(2) Magna enim erat facundia tunc temporis Avitus. Namque insurgente Hæresi apud Urbem Constantinopolitanam: tam illa quam Eutyche quam illa quam Sabellus docuit, rogante Gondobado Rege ipse contra eas scripsit. Extant exinde nunc apud nos Epistolæ admirabiles quæ sicut tunc hæresim oppræserunt ita nunc Ecclesiam Dei ædificant. *Ibid. cap. 34.*

(3) Solebat Avitus, & Agobardus testatur & hoc exemplo manifestum est, cum Rege Gondobaldo frequenter de fide non solum coram differere, sed absenti quoque per Epistolas respondere. *Sirmond. in notis ad Epist. Aviti 19. & 20. pag. 21. Not.*

(4) Cui ait sacerdos, si vere credis hoc quod nos ipse



gnons à l'Eglise à moins que ce Prince ne fit une abjuration publique de ses erreurs. Il eut beau alleguer qu'il lui convenoit de garder des ménagemens avec sa Nation. Avitus traita tous les égards que Gondébaud vouloit avoir pour les hommes au préjudice de ce qu'il devoit à Dieu, de foiblesse dont un Roi devoit être incapable. „ C'est à vous, lui disoit-il, à faire la loi à vos Bourguignons & non pas à la recevoir d'eux". Ces raisons terrassoient bien Gondébaud, mais elles ne le gaignoient pas, & il mourut enfin avant que d'avoir pû se résoudre à faire une abjuration de l'Arianisme telle qu'on l'exigeoit de lui avant que de le reconcilier à l'Eglise.

Si les Romains. Sujets du Roi des Bourguignons n'étoient rentrés dans ses intérêts que par l'esperance de le voir bien-tôt Catholique; comment, dira-t-on, ne s'en séparèrent-ils point de nouveau quand ils se virent frustrés de leur attente? Comment ne rappellerent-ils point les Francs? Je réponds que jusqu'à la mort de Gondébaud, nos Romains n'auront point desespéré de sa conversion. L'Evêque de Vienne qui se faisoit un mérite d'être l'Apôtre des

Bour-

se Dominus docuit, exequere. Ait autem, si quis me confessus fuerit coram hominibus, &c. Tu vero cum sis Rex seditionem pavescis Populi ne Creatorem omnium in publico fatearis. Relinque hanc stultitiam & quod corde te dicis credere, ore profer in plebe. ...
Ista ille ratione confusus, usque ad exitum vite suae in hac insania perduravit, nec publice aequalitatem Trinitatis voluit confiteri. *Gr. Tur. hist. lib. 2. cap. 34.*

Bourguignons, comme l'Evêque de Reims étoit celui des Franks, se fera toujours flaté qu'avec l'aide du Ciel il amèneroit son Profélyte à faire une profession publique de la véritable Religion, & il aura fait espérer la même chose aux Romains durant un grand nombre d'années. D'ailleurs & cela devoit leur faire souffrir avec patience les délais & les incertitudes de Gondébaud; Sigismond le fils & le successeur nécessaire de ce Prince avoit fait publiquement profession de la Religion Catholique. Il paroît par plusieurs Lettres écrites à Sigismond du vivant de son pere par Avitus, que dès le vivant de Gondébaud Sigismond s'étoit réuni publiquement à l'Eglise. Nous avons même parmi les Lettres de ce Prélat, celle qu'il écrivit au nom de ce dernier au Pape (1) Symmaque mort plusieurs années avant Gondébaud, & dans cette Lettre Sigismond après avoir rendu l'obédience à Sa Sainteté & l'avoir remerciée des reliques qu'elle lui avoit envoyées, lui en demande encore de nouvelles. Ainsi les Romains Sujets de Gondébaud étant contents de son administration, Clovis qui sans eux ne pouvoit rien contre lui, aura dissimulé l'infraktion du Traité d'Avignon. Il l'aura soufferte d'autant plus patiemment que ces

mê-

(1) *Epistola ab Avito Episcopo dictata sub nomine Domini Sigismundi Regis ad Symmachum Papam...* Nec nunc pagina presentis obsequium, reperta opportunitas complectitur, sed destinato ad vos Diacono portatore viro Venerabili Juliano ad universalis Ecclesiae Praesulem spiritu representante concurrimus. *Aviti Episcopi vigesima septima.*



LIV. IV.
CH. VII.

mêmes Romains lui auront dès-lors proposé peut-être la ligue qu'il fit en cinq cens six avec Gondébaud contre Alaric hérétique obstiné & fils d'Euric le persecuteur.

Voilà donc comment Gondébaud aura été rétabli dans son Royaume & comment il s'y sera maintenu en paix. Ce qui sera arrivé de plus, c'est que ceux des Romains ses Sujets qui s'étoient déclarés les chefs du parti formé en faveur des Francs, ou qui étoient notés pour avoir fait de ces démarches que les Souverains ne pardonnent point & qui sont toujours exceptées dans les amnisties générales, se feront bannis de leur Patrie pour chercher un asyle dans les Païs de l'obéissance de Clovis. Suivant les apparences Theodore, Proculus & Dinisus trois Romains qui après avoir été chassés de leurs Evêchés dont le Siège étoit dans les limites de la Bourgogne, s'étoient réfugiés dans les Etats de Clovis, étoient tous trois de ce nombre. L'Historien Ecclesiastique des Francs (1) en parlant de la vocation de ces Prélats à l'Evêché de Tours où ils furent promus les deux premiers vers l'année cinq cens dix-neuf, & le dernier vers l'année cinq cens vingt & un, dit qu'ils étoient fort âgés dans

(1) Decimo loco Theodorus & Proculus jubente beata Chrotechilde Regina subrogantur eo quod de Burgundia Episcopi ordinati ipsam secuti fuissent & ab hostilitate de urbibus suis expulsi fuerant. Erant autem ambo senes valde, rexeruntque Ecclesiam Turonicam simul annis duobus. Undecimus Dinisus Episcopus & ipse à Burgundia veniens qui, &c. *Greg. Tur. hist. lib. decimo in calce.*

dans le tems de leur élection, qu'ils avoient
 auparavant eu des Evêchés dans le Pais
 possédé par les Bourguignons, mais qu'ayant
 été expulsés de leurs Sieges en haine de la
 guerre, ils s'étoient refugiés auprès de la
 Reine Clotilde, qui par un motif de re-
 connoissance contribua beaucoup à les fai-
 re choisir. Comme les Francs n'ont point
 eu la guerre avec les Bourguignons depuis
 la paix d'Avignon faite en cinq cens, jus-
 qu'en l'année cinq cens vingt-trois, il faut
 que ces trois Evêques installés sur le Siege
 de Tours en cinq cens dix-neuf & en cinq
 cens vingt-un, & qui avoient été préce-
 demment chassés de leurs Diocèses en hai-
 ne de la guerre, en eussent été chassés à
 l'occasion de la guerre commencée & ter-
 minée dans le cours de l'année cinq cens.

On peut conjecturer qu'Eptadius, Prêtre
 de l'Eglise d'Autun, étoit aussi un des Ro-
 mains, sujets de Gondébaud, qui furent
 après son rétablissement réduits à s'exiler de
 ses Etats, parce qu'ils s'étoient déclarés a-
 vec trop de chaleur pour les Francs, &
 qu'ils avoient commis contre leur Souve-
 rain naturel de ces attentats, dont les cou-
 pables sont toujours exceptés des amnisties
 generales que les Princes accordent à la fin
 des guerres, qui sont à la fois guerre civi-
 le, & guerre étrangere. On peut voir
 dans le Pere le Cointe que lorsqu'il fut
 question d'élire cet Eptadius Evêque d'Au-
 xerre, dont le Diocèse qui appartenoit aux
 Francs confinoit avec le Pais des Bourgui-
 gnons, & se trouvoit par conséquent ex-
 posé à leurs insultes, Clovis qui les ména-

Liv. IV.
 Ch. VII.

Ann. Eccl.
 Franc. tom.
 pt. p. 210.



geoit dans ce tems-là, ne voulut point consentir à l'élection proposée, avant que d'avoir fait trouver bon à Gondébaud qu'on y procédât.

Enfin pour confirmer nos conjectures sur les causes des deux révolutions qui arriverent en cinq cens dans le Royaume de Bourgogne, nous rapporterons le contenu d'une Lettre d'Avitus à Aurelien, Personnage illustre. On a vû que ce Ministre de Clovis avoit fait plusieurs voyages en Bourgogne pour y négocier le mariage de son Maître avec Clotilde. Or la Lettre d'Avitus paroît être la réponse à une Lettre qu'Aurelien qui ne savoit point encore tout ce qu'Avitus savoit déjà, lui avoit écrite pendant le siège d'Avignon, & dans le tems que Gondébaud paroissoit terrassé de manière qu'on ne devoit pas croire à moins que d'être du secret, que ce Prince dût fût se relever.

„ (1) C'est un heureux présage que nos
 „ amis profitent de la sérénité passagère qui
 „ nous luit, pour nous donner de leurs
 „ nouvelles. Néanmoins les Flots excités
 „ par la tempête que vous comparez si
 „ bien avec les orages ordinaires, ne font
 „ pas

(1) *Aureliano viro illustri.* Indicium quidem quantumcumque prosperitatis esse manifestum est, quod amicorum assau tantisper interlucente tempestate vilitamur. Veruntamen æstus ille..... Nec hec te aut prosperitas erigat aut frangat adversitas ut in animis tuis tam amicorum muretur causa quam temporum. Mementote semper proposito caritatis. Si licet scribere. Sin alias, quod prohiberi non potest amate, &c. *L. vizi Ep. trigesima quarta.*

pas entierement calmés. Il ne faut point
 prendre la bonace où nous sommes pour
 une preuve que le vent soit entierement
 tombé, mais plutôt comme une marque
 qui montre qu'il veut varier. Que le
 calme, s'il continuë, que le vent s'il
 vous devient contraire, n'alterent point
 votre amitié & que vos sentimens pour
 nous ne dépendent jamais des tems que
 vous aurez. Aimez toujours vos amis:
 Si les conjonctures le permettent, don-
 nez-leur de vos nouvelles; si cela ne se
 peut point, conservez-leur au moins vo-
 tre amitié. Rien ne sauroit l'empêcher.
 Nous sommes dans un siècle où vous
 devez esperer qu'après avoir passé sur
 le bord des abîmes que vous décrivez
 si bien dans votre Lettre, le vaisseau
 entrera enfin dans un port où il n'aura
 plus de naufrage à craindre".

Toutes les phrases de cette Lettre dans
 laquelle Avitus affecte de s'expliquer en
 langage figuré, parce que le style métapho-
 rique épargne à celui qui s'en sert, la né-
 cessité de nommer par leur nom & les
 choses & les personnes dont il entend par-
 ler, conviennent bien aux ménagemens
 que l'Evêque de Vienne devoit garder,
 pendant qu'on ajustoit & qu'on se dispo-
 soit à faire jouer tous les ressorts de la révolu-
 tion qui remit le Roi Gondébaud en pos-
 session de ses Etats. On y apperçoit l'em-
 barras d'un homme qui se doit du respect
 à lui-même; & qui dans la situation où il
 se trouve, ne fait ce qu'il convient d'écri-
 re à d'anciens amis, dont il veut en tous



LIV. IV.
CH. VII.

événemens conserver l'affection, & dont il va quitter le parti. Si d'un côté il n'ose dire clairement les faits dont ses nouveaux amis lui ont fait confidence, parce qu'il ne veut point les trahir, d'un autre côté il est bien aise de faire deux choses. La première, pour s'expliquer ainsi, c'est de prendre date en mandant à ses anciens amis des choses telles qu'il puisse en les expliquant un jour, se faire auprès d'eux un mérite de leur avoir donné avant l'événement des lumières sur tout ce qui alloit arriver. La seconde est de préparer ses anciens amis à n'imputer sa conduite, lorsqu'ils le verront changer de parti, qu'à la destinée qui s'est plu à le mettre dans une situation telle qu'il ne pouvoit s'empêcher de se laisser entraîner au torrent. On voit enfin dans la Dépêche d'Avitus, que quoi qu'il arrive, il veut toujours conserver des liaisons particulières avec une personne en grand crédit dans le parti qu'il est prêt d'abandonner, & même, s'il est possible, entretenir avec elle une correspondance réglée.

Pour reprendre le fil de l'Histoire, je conclurai de tout ce qui vient d'être exposé, que Clovis desespérant de faire des conquêtes sur Gondébaud nouvellement réconcilié avec ses Sujets Romains, aura fait la paix avec lui, à condition que chacun demeureroit en possession des pays qu'il tenoit avant la rupture. Quant à Theodoric, ce Prince se voyant abandonné de Clovis, aura fait aussi sa paix avec Gondébaud, à condition que ce dernier lui cede-
roit